

TARIFS CARTES DE PECHE 2019

Cartes		Tarifs 2019		
Carte Personne majeure interfédérale Carte annuelle « personne majeure » avec « vignette EHGO » incluse. 1 ^{ère} et 2 ^{ème} catégorie – Tous modes de pêche. Carte donnant accès aux 74 départements de l'EHGO et du CHI, et 17 de l'URNE. Tarif unique au sein de l'EHGO	CPMA	FNPF	25,40 €	
		Agence de l'eau	8,80 €	
	FDAAPPMA	Cotisation	20,80 €	
	AAPPMA	Cotisation	21,00 €	
	EHGO	Vignette	20,00 €	
TOTAL	Imposé EHGO	96,00 €		
Carte Personne majeure Carte annuelle « personne majeure ». 1 ^{ère} et 2 ^{ème} catégorie – Tous modes de pêche.	CPMA	FNPF	25,40 €	
		Agence de l'eau	8,80 €	
	FDAAPPMA	Cotisation	20,80 €	
	AAPPMA	Cotisation	21,00 €	
	TOTAL	Engagement FD/EHGO	76,00 €	
Carte Personne mineure Carte annuelle « personne mineure » : Jeune de 12 ans à moins de 18 ans au 1 ^{er} janvier de l'année. 1 ^{ère} et 2 ^{ème} catégorie – Tous modes de pêche. Carte incluant la réciprocité EHGO.	CPMA	FNPF	2,20 €	
		Agence de l'eau	0,00 €	
	FDAAPPMA	Cotisation	8,50 €	
	AAPPMA	Cotisation	9,30 €	
	TOTAL	Engagement FD/EHGO	20,00 €	
Carte Découverte Carte annuelle « Découverte » Jeune de moins de 12 ans au 1 ^{er} janvier de l'année. 1 ^{ère} et 2 ^{ème} catégorie – Tous modes de pêche, une seule ligne Carte incluant la réciprocité EHGO.	CPMA	FNPF	0,50 €	
		Agence de l'eau	0,00 €	
	FDAAPPMA	Cotisation	2,50 €	
	AAPPMA	Cotisation	3,00 €	
	TOTAL	Imposé FNPF	6,00 €	
Carte Journalière Carte journalière disponible du 1 ^{er} janvier au 31 décembre. 1 ^{ère} et 2 ^{ème} catégorie – Tous modes de pêche. Doit y figurer expressément le jour de validité.	CPMA	FNPF	2,20 €	
		Agence de l'eau	1,00 €	
	FDAAPPMA	Cotisation	2,00 €	
	AAPPMA	Cotisation	4,80 €	
	TOTAL	Engagement FD/AR/EHGO	10,00 €	
Carte Hebdomadaire Validité 7 jours consécutifs, du 1 ^{er} janvier au 31 décembre. 1 ^{ère} et 2 ^{ème} catégorie – Tous modes de pêche. Doit y figurer expressément les jours de validité. Carte incluant la réciprocité EHGO.	CPMA	FNPF	8,50 €	
		Agence de l'eau	3,80 €	
	FDAAPPMA	Cotisation	9,85 €	
	AAPPMA	Cotisation	9,85 €	
	TOTAL	Imposé FNPF	32,00 €	
Carte « Découverte Femme » Carte annuelle « Découverte Femme » 1 ^{ère} et 2 ^{ème} catégorie – Tous modes de pêche, une seule ligne. Carte incluant la réciprocité EHGO.	CPMA	FNPF	3,90 €	
		Agence de l'eau	8,80 €	
	FDAAPPMA	Cotisation	10,15 €	
	AAPPMA	Cotisation	10,15 €	
	TOTAL	Imposé FNPF	33,00 €	
Vignette EHGO Vignette donnant accès aux 74 départements de l'EHGO et du CHI et 17 de l'URNE Uniquement pour les détenteurs d'une simple carte « Personne majeure » n'ayant pas fait le choix de la carte majeure interfédérale au départ. Tarif unique au sein de l'EHGO	EHGO	Vignette	30,00 €	
	TOTAL	Imposé EHGO	30,00 €	



Informations complémentaires...

⇒ Achat de la carte de pêche sur Internet www.cartedepeche.fr

⇒ En cas de perte de la carte de pêche, possibilité de réimpression auprès de son dépositaire ou de la Fédération départementale, sans frais supplémentaire.

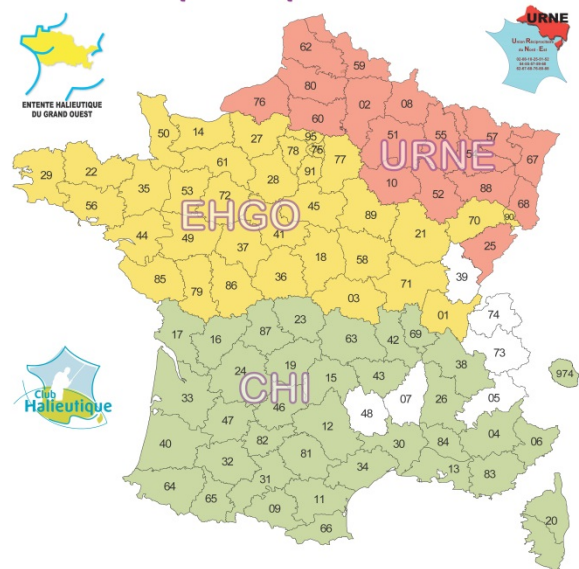
⇒ Les cartes « Personne mineure », « découverte », « découverte femme » et « hebdomadaire » bénéficient gratuitement de la réciprocité EHGO, CHI et URNE.



⇒ **Accès aux 17 départements du Groupement de l'URNE (Union Réciprocaire du Nord-Est)**
Les pêcheurs détenteurs de la carte Interfédérale ou de la vignette EHGO à 30 € pourront, sans supplément, s'adonner à leur loisir dans les **17 départements (*)** qui la composent (**au sein de leurs associations réciprocaires**).

(*) 02 Aisne, 08 Ardennes, 10 Aube, 25 Doubs, 51 Marne, 52 Haute Marne, 54 Meurthe et Moselle, 55 Meuse, 57 Moselle, 59 Nord, 60 Oise, 62 Pas de Calais, 67 Bas Rhin, 68 Haut Rhin, 76 Seine Maritime, 80 Somme, 88 Vosges.

**Avec la carte de pêche InterFédérale 2019
pêchez plus loin...**



La carte de pêche InterFédérale à 96 € permet de pêcher sur tous les parcours des associations réciprocaires des 91 départements adhérents du CHI / EHGO / URNE

